

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
26 février 2026**

**Présidence : M. Thomas McMullin**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 693 relatif à la participation communale au crédit de construction pour la réalisation du réservoir interrégional ACRG et sa conduite de trop-plein, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à participer au financement des travaux liés à la réalisation du réservoir interrégional ACRG et de sa conduite de trop-plein
- Article deux : d'autoriser à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.-
- Article trois : d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'300'000.- aux meilleures conditions du moment si nécessaire.

Ainsi délibéré en séance du 26 février 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich